

Le Président,

Vu : Code de l'éducation – Livre VII – Chap. II – Art. L712-2

Vu : l'Arrêté d'accréditation

ARRÊTÉ

La commission d'examen des vœux d'inscription sur la plateforme Parcoursup statuant en 2026 pour l'entrée en :
Diplôme d'Etat en Santé mention Formations paramédicales: Parcours Orthophonie

Sur proposition de Jacques LUAUTE Directeur de l'Institut des Sciences et Techniques de Réadaptation (ISTR); pour l'année universitaire 2026/2027 est ainsi composée :

Jury de 1^{ère} ANNÉE sur la plateforme Parcoursup :

Nom-Prénom	Grade	Etablissement
Président :		
CHAPUIS SOLVEIG	MCU - Maître de conférences des universités	UCBL
Membres :		
BOTMI SARAH	Enseignant contractuel	UCBL
CANAULT MELANIE	MCU - Maître de conférences des universités	UCBL
CARMONA AUDREY	Personne qualifiée (hors UCBL) Membre équipe de direction orthophonie	Extérieur/Autre établissement Université CLERMONT-FERRAND
MERIGAUD JENNIFER	MCU - Maître de conférences des universités	UCBL
MOM THIERRY	Personne qualifiée (hors UCBL) Directeur formation orthophonie	Extérieur/Autre établissement Université CLERMONT-FERRAND

Le Directeur de l'Institut des Sciences et Techniques de Réadaptation (ISTR) Jacques LUAUTE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

à Villeurbanne, le 14/01/2026

Le Président de l'Université Lyon 1

Bruno LINA

